

JOURNEE D'ANIMATION

19 NOVEMBRE 2012

SECTIONS EUROPEENNES EN ANGLAIS, VOIE PROFESSIONNELLE : MUTUALISATION ET HARMONISATION DES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'EVALUATION

Animatrices : Christine AURIEL (anglais) et Annie PLAZANET (DNL)

Participants : Professeurs d'anglais et de DNL des classes de Terminale Baccalauréat professionnel, Catherine TOURNUT, Aide à l'inspection Economie-Gestion, Patrick Le Bihan, IEN Economie-Gestion, Delphine CARLOT, IEN Anglais-Lettres.

I) MUTUALISATION DES PRATIQUES

Filières concernées dans l'académie de Créteil

■ Secteur tertiaire : Secrétariat, Comptabilité, Gestion Administrative, Commerce, ARCU, MRCU, Vente

DNL enseignées : communication, organisation, vente, gestion commerciale

■ Secteur industriel : Métiers de la Mode et du Vêtement, SEN, Brevet des Métiers d'Arts Enseigne et Signalétique

Moyens horaires actuellement alloués

Deux heures/élève par niveau d'enseignement

Possibilité de demander aux chefs d'établissements d'octroyer des Heures d'Enseignements Généraux Liés à la Spécialité (EGLS) à la section européenne (BO n°2 du 19 février 2009)

a) Tour d'horizon des actions de valorisation des Sections Européennes menées et envisageables

- Interventions de professionnels (entreprises import-export, personnels des aéroports, d'Eurodisney, etc.) sur l'importance de la pratique d'une langue vivante dans le monde de l'entreprise
- E-twinning, jumelages entre lycées
- Voyages comprenant des visites d'entreprises à l'étranger
- Projets COMENIUS
- Actions sur le thème de la citoyenneté européenne (9 mai : journée de l'Europe, visites du Parlement Européen, coordonnées de la Maison Jean Monnet et de la Maison de l'Europe sur le site anglais-lp.ac-creteil.com)
- Actions de valorisation de la section au sein de l'établissement et du bassin : portes ouvertes, expositions photo, expositions de travaux d'élèves, organisation d'actions festives (petit-

déjeuner britannique, 26 septembre : journée européenne des langues, etc.), visibilité de la section sur le site de l'établissement, etc.

b) Organisation et préparation des PFMP à l'étranger : points de vigilance

- Les participants soulignent et déplorent la difficulté, voire l'impossibilité, de faire réaliser des PFMP en Grande-Bretagne à des élèves non détenteurs de la nationalité européenne.
- Les PFMP à l'étranger sont réalisées, soit en classe de première, soit en classe de Terminale. La préparation pédagogique (linguistique, civilisationnelle, géographique et professionnelle) sera d'autant plus efficace qu'elle intégrera une dimension interculturelle : lutter contre les stéréotypes, encourager les élèves à s'interroger sur les différences entre les pays, éveiller leur esprit de curiosité en leur donnant accès à la compréhension des cultures étrangères (associer les assistants linguistiques et les professeurs documentalistes à cette préparation).
- Les enseignants insistent sur le nécessaire travail en amont à réaliser sur les compétences sociolinguistiques (savoir-être, tenue et attitudes professionnelles à adopter dans un pays étranger, etc.).
- La convention traduite en anglais figure dans le BO n°44 du 27 novembre 2003.
- Un groupe de travail académique piloté par Catherine TOURNUT et Delphine CARLOT se chargera de la traduction des documents d'évaluation du Baccalauréat professionnel Gestion Administrative.
- Les enseignantes du lycée Flora Tristan de Montereau ont traduit les grilles d'évaluation des Baccalauréats professionnels ARCU et Vente et donnent leur accord pour qu'elles soient mises en ligne.
- Les enseignantes du lycée Louis Lumière de Chelles ont traduit les grilles d'évaluation du Baccalauréat professionnel SEN et donnent leur accord pour qu'elles soient mises en ligne.

c) PFMP effectuées en France

- Les contraintes financières ne permettent pas toujours à l'ensemble des élèves des Sections Européennes d'effectuer une PFMP à l'étranger. On essaiera alors, dans la mesure du possible, de privilégier les terrains de stage dans lesquels la pratique de la langue étrangère est possible (hôtellerie, tourisme, par exemple).
- A partir d'une PFMP réalisée en France, et par souci d'équité entre les candidats, on proposera aux élèves concernés de faire figurer sur leur liste pour l'épreuve spécifique un projet ou une activité particulière mis en œuvre au cours d'une PFMP. Cette restitution fait le lien avec le domaine 1 du BO n°21 du 27 mai 2010, qui définit les modalités de l'épreuve obligatoire de langues vivantes (Domaine 1 : Projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au Baccalauréat professionnel).

d) Choix des contenus des enseignements

-Lorsque les heures d'enseignement spécifique à la section européenne ne sont pas assurées en co-animation, on rappelle l'intérêt de positionner dans les emplois du temps le cours d'anglais spécifique avant le cours de DNL afin de permettre au professeur d'anglais de

mettre en place des contenus linguistiques et culturels qui faciliteront les apprentissages en DNL.

-Rappel du BO N°31 du 30 août 2001 : « On choisira [...] de préférence, pour l'enseignement de la discipline non linguistique, la ou les parties des disciplines professionnelles permettant de développer la communication entre élèves. »

Il peut ainsi s'agir de mettre en place des scénarios construits et structurés sous la forme de cas pratiques, qui nécessitent une communication orale, dont les contenus font référence à des compétences développées dans le cadre des disciplines professionnelles liées à la spécialité.

II) HARMONISATION EN MATIERE D'EVALUATION : L'EPREUVE SPECIFIQUE

a) Conseils pour l'élaboration des sujets

- Le document authentique (qui n'est pas nécessairement un texte) devra avoir une coloration professionnelle sans spécialisation excessive, puisqu'il est commun à l'ensemble des spécialités de chaque secteur.
- Veiller à sa longueur et à sa structure (certains textes issus d'Internet méritent une réorganisation des paragraphes, par exemple).
- Une aide lexicale limitée (3 à 4 mots) peut être fournie.

b) Epreuve ponctuelle

-Première partie

- Afin d'être en mesure de mettre en valeur et d'évaluer «la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier » (BO N° 34 du 21 Septembre 2006), il est souhaitable de faire suivre la prise de parole en continu d'un questionnement susceptible de l'aider à développer son propos.

-Deuxième partie

- « La liste des questions étudiées » (BO N° 34 du 21 Septembre 2006) sera présentée de préférence sur un papier avec entête de l'établissement. Elle pourra comprendre entre 4 et 5 thèmes et servira d'appui au jury.
- Cette liste peut contenir, en plus des thèmes professionnels, des éléments d'ouverture européenne (sorties, visites, rencontres, etc.).
- Afin de placer les candidats en position de réussite et de faciliter la tâche du jury, les libellés seront le plus précis possible (préciser par exemple si le thème a été traité sous la forme d'un jeu de rôle ou de la description d'un processus).
- Le thème : « réalisation professionnelle lors d'une PFMP en France ou à l'étranger », présenté à l'épreuve spécifique, peut également faire partie de la liste de thèmes présentés à l'oral obligatoire.

c) Evaluation en contrôle continu (20 % de la note)

- Note attribuée conjointement par le professeur d'anglais et le professeur de la DNL.
- Rappel des critères d'évaluation :
 - Participation spontanée ou suscitée au travail oral ;
 - Qualité de certains travaux imposés, oraux ou écrits ou pratiques, réalisés au cours de l'année ;
 - Maîtrise de la langue, dans un domaine spécialisé et plus généralement dans une situation de communication.
- Les activités langagières principalement évaluées sont donc : l'expression orale en continu et en interaction et/ou l'expression et la compréhension écrites. Des participants expliquent l'importance de procéder à une harmonisation de la note, qui prenne en compte l'assiduité et les progrès réalisés par l'élève au cours de sa formation.

Les textes de référence :

BO N°31 du 30 Août 2001 : Les sections européennes en LP.

BO N° 34 du 21 Septembre 2006 : Définition de l'épreuve spécifique.

BO N° 44 du 27 Novembre 2003 : En annexe une convention de stage type en LV est proposée.

BO N°22 du 30 Mai 2002 : Création de l'attestation EUROPRO.